

[Foire aux questions](#)

Aider et se faire aider

rgba(255,255,255,1)

Comment trouver de l'aide pour faire mes courses ?

Le CCAS de Sevran et des associations fédèrent un réseau d'entraide formé d'agents du CCAS et de bénévoles pour faire les courses des personnes âgées isolées de plus de 70 ans et/ou en situation de handicap.

Pour en bénéficier ou en faire bénéficier une personne identifiée comme isolée, il faut appeler au **01 49 36 51 95** pour s'inscrire à la prochaine tournée.

Il faut prévoir sa liste de courses ainsi que la somme correspondante en espèces. L'achat de liquides est limité à 6 litres par personne.

Si vous n'avez pas d'espèces, il faut prendre contact avec **Allo-chauffeur au 01 41 52 47 57** qui acheminera la personne jusqu'au distributeur le plus proche de son domicile pour effectuer le retrait.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur [ce formulaire](#) pour trouver de l'aide.

Je suis senior : je souhaite bénéficier d'un portage de repas à domicile. Comment faire ?

Le service de portage de repas au domicile des seniors en situation d'isolement et/ou perte d'autonomie est opérationnel. Si vous souhaitez bénéficier d'un portage de repas à domicile.

- Appelez le **01 49 36 51 95**.

Je suis personnel soignant, comment faire pour garder mes enfants ?

Pour les enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire, contactez directement l'école dans laquelle votre enfant est scolarisé.

Pour les enfants de moins de 3 ans, contactez la direction de la Petite enfance au **01 41 52 42 40**.

Comment puis-je proposer mon aide ?

La Ville de Sevran facilite la mise en relation des citoyens qui souhaitent aider ou être aidés gratuitement : impression d'attestations, courses de première nécessité, médicaments, échanges de savoirs etc.

Retrouvez le formulaire pour proposer vos services [en remplissant ce formulaire](#).

Petite-Enfance / Enfance

rgba(255,255,255,1)

Je suis personnel soignant, comment faire pour garder mes enfants ?

Pour les enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire, contactez directement l'école dans laquelle votre enfant est scolarisé.

Pour les enfants de moins de 3 ans, contactez la direction de la Petite enfance au **01 41 52 42 40**.

Les réservations de centre et de cantine (accueil périscolaire, centre de loisirs du mercredi et restauration scolaire) seront-elles facturées ? Dois-je annuler mes réservations ?

Pas besoin d'annuler les réservations, les jours ne seront pas facturés.

Je suis à 5 mois de grossesse, comment faire ma demande d'inscription en crèche ?

Vous pouvez faire la demande de pré-inscription en ligne sur www.ville-sevran.fr/vos-demarches. Si vous ne pouvez pas ou que vous rencontrez une difficulté, vous pouvez joindre la direction de la Petite enfance au **01 41 52 42 40**.

Comment faire pour payer mes factures si je ne peux pas me déplacer ?

Le paiement en ligne dans votre espace [Vos démarches](#) est possible. Si vous avez besoin de créer un espace personnel contactez la Direction Enseignement-Enfance-Jeunesse au **01 41 52 41 55**.

- Envoyer le paiement par chèque par La Poste.
- Les délais pour les règlements sont reportés.

Commerces / Entreprises

rgba(255,255,255,1)

Le marché est-il ouvert ?

A compter du 19 mai, le marché alimentaire de Sevran sera rouvert aux jours et horaires habituels, selon des modalités de précaution sanitaire strictes :

- un seul point d'entrée et un seul point de sortie
- mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- limitation du nombre de personnes dans la halle en même temps
- marquage au sol et sens unique de circulation pour le respect de la distanciation physique
- nettoyage et désinfection de chaque étal
- installation de barrières de protection
- port du masque obligatoire pour les commerçants avec deux vendeurs maximum par stand

Pour en savoir plus

[Arrêté concernant le centre commercial Beau Sevran.pdf](#) (.PDF - 712.14 Ko)

[Circulaire-du-7-mai-2020-Mesures-déconfinement.pdf](#) (.PDF - 1.31 Mo)

Quels sont les commerces ouverts à Sevran ?

A compter du 11 mai, à l'exception des restaurants et débits de boissons, tous les commerces seront ouverts selon le protocole sanitaire en vigueur.

Les centres commerciaux de plus de 40 000 m² du département (situé en zone rouge) resteront fermés. Parmi eux, le centre commercial Beau Sevran qui ne rouvrira donc pas complètement le 11 mai. Les commerces de ce centre qui étaient ouverts depuis le 23 mars dernier continueront à accueillir du public. Les autres commerces pourront poursuivre leur activité de livraison.

Plusieurs enseignes de la Ville proposent des temps d'ouverture réservés aux personnes de + de 70 ans et au personnel soignant (médecins, infirmières..., personnel soignant des hôpitaux Robert-Ballanger et René-

Muret) :

- Carrefour : Entrée prioritaire pour les + de 70 ans chaque matin à partir de 8h30
- Casino : Caisse prioritaire aux horaires du magasin pour les + de 70 ans et pour le personnel soignant

Je suis commerçant. Quelles sont les mesures prises pour compenser la fermeture de mon commerce ?

Des mesures de soutien aux entreprises sont aussi mises en place par le gouvernement.

La ville de Sevrans quant à elle a décidé de suspendre les loyers des locataires de la Mission d'Action Economique (MAE) pour le mois d'avril.

- Plus d'infos : entreprises.banque-france.fr/coronavirus
- Voir aussi: [9 réponses aux questions des entreprises franciliennes](#)
- et [Le fonds de solidarité : Quelles démarches pour quelles entreprises ?](#)
- Où faire la démarche www.impots.gouv.fr
- >> Voici [la liste complète des commerces qui peuvent être ouverts](#), selon [l'arrêté publié au Journal officiel paru 27 mars](#).
- La [Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France](#) : a mis en place un numéro non surtaxé afin de répondre aux interrogations et accompagner les entreprises dans la gestion de la crise liée au Covid-19, [voir le lien ici](#). Email : urgence [dot] entreprise [at] cci-paris-idf [dot] fr (urgence[dot]entreprise[at]cci-paris-idf[dot]fr)
- La [Région Ile-de-France](#) a créé un plan d'urgence aux entreprises [consultable ici](#).
- La [Région Ile-de-France](#) met également à disposition un numéro de téléphone unique : le 01 53 85 53 85, du lundi au vendredi de 9h à 18h. Email : covid-19-aidesauxentreprises [at] iledefrance [dot] fr (covid-19-aidesauxentreprises[at]iledefrance[dot]fr)

Le service économique de Sevrans reste à votre disposition pour toutes questions uniquement relatives aux commerces et entreprises de la ville. Pour toutes autres questions veuillez vous adresser au standard de la mairie **01 49 36 52 00** qui saura vous orienter.

- La Ville de Sevrans s'associe à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris pour lancer le dispositif [Mes Commerces à domicile](#) : Cet outil permet aux commerçants proposant des services de livraisons ou recourant à la vente à emporter de se référencer. Enregistrez-vous en remplissant le [formulaire en ligne](#), et imprimez les affiches correspondantes.
- La ville de Sevrans s'associe au dispositif lancé par le site Petitscommerces.fr pour aider les petits commerçants et artisans locaux à surmonter la crise inédite du coronavirus. Un système de bon d'achats auprès des habitants permet aux commerçants d'avoir de la trésorerie durant cette période difficile. [Voir le lien ici](#).

Le ministère de l'Economie et des Finances a mis en place un outil d'aide en ligne visant à répondre à toutes les interrogations des chefs d'entreprises. Cet outil est consultable à l'adresse : info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr ou au [format pdf ici](#). Construite autour des questions les plus fréquemment posées par les entreprises, cette aide en ligne doit permettre de leur apporter des réponses simples, concrètes et immédiatement opérationnelles ainsi que les points de contact pour les accompagner à faire face à la crise du Covid-19.

Vie quotidienne

rgba(255,255,255,1)

Comment faire mes démarches administratives ?

Les accueils du Pôle urbain, Pôle Langevin et de l'Hôtel de Ville **sont fermés**.

Seul l'accueil du Pôle administratif Paul-Eluard est ouvert avec une permanence uniquement pour les **décès, naissances et reconnaissance anticipées**.

- Le service population recontactera les administrés concernés par les **retraits** de carte d'identité et passeport qui se feront uniquement sur rendez-vous.
- Le service population fixera des nouveaux rendez-vous pour les CNI et passeports à partir du 2 juin

avec priorité aux rendez-vous qui ont été annulés

- Pour toutes questions autres que pour les CNI et passeports, merci de rappeler à partir du 2 juin.

Les bureaux de poste sont-ils ouverts ?

A partir du 11 mai, La Poste organise le retour progressif de ses activités.

Bureaux de poste ouverts à Sevrans :

- [Sevrans Beaudottes](#)
- [Sportisse](#)
- [Bureau principal av. Henri Dunant](#)

Plus d'infos sur [le site de la Poste](#).

Les poubelles sont-elles ramassées ?

- La collecte des déchets verts reprend à partir du 11 mai 2020 pour l'ensemble des villes du territoire (Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Sevrans, Tremblay-en-France, Villepinte). Merci de sortir vos sacs de déchets sur le trottoir aux dates indiquées sur votre [calendrier de collecte](#).
- La collecte des emballages en verre a repris. Vous pouvez désormais sortir votre bac à verre (bouteilles et pots en verre) en respectant les dates indiquées sur votre calendrier de collecte et les consignes d'hygiène : - le bac doit rester fermé - interdiction de déposer tout déchet en vrac ou au sol
- La collecte des autres déchets ménagers continue de fonctionner normalement (y compris les rendez-vous "encombrants").
- Paris Terres d'Envol met fin aux prises de rendez-vous en ligne pour se rendre à la déchèterie. L'accueil des particuliers se fait à nouveau normalement, sans rendez-vous, aux horaires d'ouverture au public.
- Les horaires des 5 déchèteries du territoire ont été harmonisés, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels. Nouveaux horaires et infos ici : <https://www.paristerresdenvol.fr/actus/harmonisation-des-horaires-des-decheteries>

Plus d'infos sur le site de [Paris Terre d'Envol](#)

Santé

rgba(255,255,255,1)

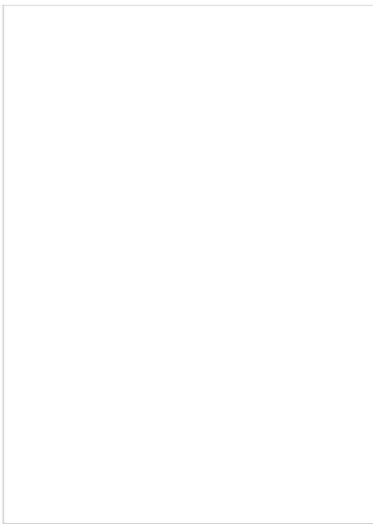
Est ce que je peux aller consulter au Centre Municipal de Santé ?

Vous pouvez contacter le [CMS](#) (**par téléphone avant de vous déplacer**) qui accueille, sur place ou en consultation par téléphone, les patients présentant des symptômes du covid-19 : du lundi au vendredi : de 8h45 à 12h15 et 13h30 à 18h45. Le samedi : de 8h45 à 12h15.

- Appelez le **01 41 52 46 30**

Ne renoncez pas à votre suivi médical

Le CMS et les hôpitaux de Montreuil, d'Aulnay et de Montfermeil vous proposent plusieurs solutions pour continuer d'être suivi sans risque de contamination pendant cette période de confinement. Contactez-les.



Mon bébé doit faire son vaccin. Les PMI sont-elles ouvertes ?

Les PMI (Protection Maternelle et Infantile) de Crétier, Beaudottes et Rougemont restent ouvertes uniquement sur rendez-vous pour les consultations suivantes :

- suivi de grossesse
- contraception d'urgence
- vaccination des enfants de moins de 1 an
- pesée des nouveau-nés

Que faire en cas de symptômes ?

En cas de toux, fièvre, contactez votre médecin traitant. Pensez aussi à la téléconsultation. En général, la maladie guérit en quelques jours et les signes disparaissent avec du repos.

Mais après quelques jours, si vous avez du mal à respirer et êtes essoufflé, **appelez le 15 ou le 114** (pour les sourds et les malentendants)

Un numéro vert national répond à vos questions sur le Coronavirus
24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**

[Coronavirus : la ville de Sevrans lance un numéro vert gratuit](#)

Image

numero vert Sevrans



Depuis le 16 mars et ce, afin d'éviter la propagation du coronavirus, la ville de Sevrans a procédé à la fermeture de tous les lieux d'accueil non indispensables recevant du public.

Face à la crise sanitaire et aux mesures de confinement, la Ville de Sevrans s'est organisée pour assurer la continuité des services publics essentiels, sur place ou en télétravail.

Ainsi, la ville a mis en place un **numéro vert gratuit : 0 800 144 144, du lundi au vendredi, de 9h à 17h**, pour répondre aux questions des administrés sur le fonctionnement des services et des démarches en cette période particulière.

Pour toutes interrogations d'ordre sanitaire, appelez la plate-forme gouvernementale au 0 800 130 000 (7j/7 - 24h/24).

Pour des conseils médicaux ou si vous présentez des premiers signes d'infections respiratoires (fièvre ou sensation de fièvre, toux) restez à la maison et appelez votre médecin traitant.

Si les signes s'aggravent, avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appelez le 15.